

ETC



Remarques sur l'attitude des artistes d'Attitude d'artistes

Attitude d'artistes, 1124, Marie-Anne Est, Montréal. Du 12 mars au 4 avril 1992

Gilbert Boyer

Number 21, February–May 1993

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/36052ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue d'art contemporain ETC inc.

ISSN

0835-7641 (print)

1923-3205 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Boyer, G. (1993). Remarques sur l'attitude des artistes d'Attitude d'artistes / *Attitude d'artistes*, 1124, Marie-Anne Est, Montréal. Du 12 mars au 4 avril 1992. *ETC*, (21), 66–66.

REMARQUES

REMARQUES SUR L'ATTITUDE DES ARTISTES D'ATTITUDE D'ARTISTES

Attitude d'artistes, 1124, Marie-Anne Est, Montréal. Du 12 mars au 4 avril 1992

Suite à l'exposition *Attitude d'artistes* organisée par Jacky Lafargue et Louis Couturier, et qui s'annonçait comme une tentative « d'engager un dialogue avec le milieu artistique » ... « afin d'engendrer une réflexion sur le rôle des galeries », j'aimerais faire quelques remarques. Averti et invité par téléphone par un des artistes quelques jours avant la fin de l'exposition, je me rends sur les lieux, curieux. Des photographies de galeries vides et une quantité impressionnante de lettres occupent les murs. Je me mets donc à les lire ainsi que les textes explicatifs pour découvrir avec surprise le pot aux roses et les épines du manque d'éthique. Dans un texte intitulé « Quelques précisions concernant le projet *Attitude d'artistes* », ceux-ci expliquent qu'ils se proposent de renverser les rôles entre galeries et artistes et de produire des œuvres-galeries (jusque là, ça va). « C'est pourquoi nous avons demandé aux galeristes d'accepter par écrit d'être exposés » (oups !, le côté protocolaire et légal apparaît). De plus, dans un désir de transparence, ceux-ci ajoutent que « les commentaires, les lettres de refus et éventuellement les critiques suscitées par notre attitude seront également accrochés intégralement aux murs de l'espace d'exposition » (c'est le moins). Et afin que tout fut clair sur la liberté de choix des participants et sur la transparence du projet, ils spécifient que « toutes les galeries que nous déciderons d'intégrer à l'exposition y seront invitées et c'est en toute connaissance de cause *qu'elles accepteront de jouer le jeu* (c'est moi qui souligne). Nous leur demanderons leur accord officiel, par écrit... Le dialogue ainsi établi permettra à notre proposition de coller vraiment à la réalité » (un dialogue ou une correspondance de notaire ?).

Le projet est donc mis en place, des règles sont annoncées. Le jeu commence. Ou devrais-je dire le double jeu commence ? Car sait-on vraiment quel est le but du jeu ? Ainsi pendant les mois précédant l'exposition, une correspondance fébrile étend ses filets sur la ville avant de se révéler. Malhonnête ! Car si au mur, on retrouve les Objets-cadres et les Tableaux-plans produits à partir des plans et des photographies des galeries consentantes ainsi que les cartels d'identification avec toutes les lettres envoyées par les galeries, on y découvre aussi d'autres lettres où le jeu s'abat faussé, crochu.

Si un jeu a des règles et le dialogue en est une, ces règles doivent être annoncées clairement avant le début de tout échange. Et là, le dialogue tant désiré n'a pas vraiment eu lieu. Le ton de l'invitation y était plutôt légal et malgré l'intention apparemment sociologique, le respect des rapports humains semble avoir été oublié.

Habituellement, dès qu'une invitation au dialogue est lancée, un premier dialogue, basé sur la transparence, s'engage entre les deux partis. Si cette demande de dialogue est acceptée, les deux partis s'entendent au préalable, formellement ou non, sur un minimum de conditions : Lieux, sujets, durée, partenaires, restrictions. De même, dès qu'un des partis indique son désir de cesser le dialogue, il n'y a plus de convention. C'est le privilège de chacune des parties. Chaque partie est libre de refuser ou d'accepter la convention du dialogue et ce, sans subir de dommages, de pressions ou de blâmes, à moins d'obligations particulières liant les deux parties. Ce qui n'était pas le cas. Première observation : La liberté de choix des participants n'est qu'apparente. Le refus de participer à la convention du dialogue et à l'exposition n'était pas inclus dans la convention. Un refus écrit était automatiquement intégré à l'exposition. La case refus-d'exposer-mon-avis-de-refus-ou-de-faire-partie-du-jeu n'étant pas un choix disponible.

On découvrait ainsi les tentatives avortées. Convoqués à ce grand jeu, les participants étaient coincés. L'invitation envoyée faisait foi d'obligation. Il ne s'agissait plus d'une invitation au dialogue mais d'une mise en demeure dont les participants ne pouvaient s'exclure, du genre : Tout ce que vous direz ou ferez dorénavant pourra être retenu contre vous. Toutes les copies des lettres expédiées aux participants sélectionnés (galeristes, artistes et autres acteurs du milieu artistique) furent exposées au vu et au su de tous sans possibilité de refus.

Deuxième observation : Trou énorme, parmi tout ce courrier, une absence. Sujet d'un procès d'intention intitulé « Position critique à propos de l'art de galerie de Gilbert Boyer » distribué généreusement par courrier et lors de l'exposition et seul interlocuteur avec qui ils avaient des obligations de dialogue, je n'avais malheureusement pas le droit d'être inscrit dans la manifestation de ce dialogue. Je n'avais pas le droit de recevoir ce courrier. Les artistes d'*Attitude d'artistes* se sont tout simplement appropriés mon droit de réplique sans m'en aviser.

Louis Couturier et Jacky Lafargue ont réussi le double coup de forcer la main à certains des partis et dans un autre cas de s'abstraire des règles du jeu face à un des protagonistes, moi-même. Le projet jouait beaucoup plus de l'étalage des explications et des refus des galeries ou de l'étalage de l'absence de réponse des membres de la communauté que d'une démonstration sur le système de l'art ou sur les rapports humains dans ce système. Mais au juste, à quelle démonstration a-t-on eu droit ? Était-ce vraiment nécessaire d'avoir une attitude aussi mesquine pour se mettre en valeur au détriment des autres ? Ce n'est pas ce type de dialogue qui manque au Québec, au Canada ou ailleurs, c'est un débat rigoureux qui implique librement les interlocuteurs dont, nous avons un urgent besoin où la curiosité et la recherche de nouvelles perspectives et de nouveaux regards priment sur la mesquinerie.